

Un projet de loi et des ordonnances pour « casser le Code du travail »...

Le 13 juillet, l'Assemblée Nationale a voté le « projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social ». Ce projet de loi d'habilitation adopté par les députés (sans aucune modification du projet gouvernemental) prévoit que **9 ordonnances** remettant **en cause des décennies de conquêtes ouvrières**, soient publiées par le gouvernement.

Ce projet fait de **l'accord d'entreprise** le centre de toute la déréglementation (ordonnance 1) : les employeurs pourraient contourner les accords de branche, quel que soit le domaine, pour « adapter les normes en fonction des situations locales ». La **réduction du nombre de branches** (ordonnance 4), donc la remise en cause des conventions collectives, serait accélérée. Par le biais du **référendum d'entreprise** (ordonnance 3), l'employeur pourrait réviser l'ensemble des droits à la baisse et généraliser le dumping social en faisant du chantage à l'emploi.

La **fusion** (ordonnance 5) **des IRP** (DP, CE, CHSCT) remettrait en cause leurs spécificités (le CHSCT, seule instance engageant la responsabilité de l'employeur disparaîtrait purement et simplement) et remettrait en cause le monopole de négociation des organisations syndicales. Le gouvernement prévoit d'instaurer le **chèque syndical** (ordonnance 6), une arme aux mains de l'employeur, réclamée par la CFDT, contre le syndicalisme libre et indépendant. Reprenant le projet d'Hollande, Valls et El Khomri, le montant des **dommages et intérêts** versés au salarié en cas de condamnation d'un employeur par les **prud'hommes** pour licenciement abusif serait plafonné (ordonnance 2).

...liquider l'UNEDIC et l'assurance chômage, menacer la Sécurité Sociale !

Emmanuel Macron a annoncé la suppression en 2018 des « cotisations sociales, salariales et patronales, maladie et chômage » repris sur la CSG (+1.7%), c'est-à-dire la liquidation de la Sécurité Sociale et du salaire différé que Force Ouvrière défend depuis l'origine. C'est la liquidation de l'UNEDIC, organisme paritaire, prévue par l'ordonnance 8. Les cotisations sociales font partie de notre salaire.

Le « basculement » vers la CSG afin de « mieux rémunérer le travail », c'est « le basculement » sur l'impôt, et comme l'a dit Jean-Claude Mailly le 7 juillet sur LCP, « c'est la mainmise totale du gouvernement dans une logique d'austérité », les travailleurs trinqueront !

Et un projet gouvernemental de liquidation du baccalauréat...

Emmanuel Macron a chiffré la **baisse des dépenses publiques à 60 milliards d'euros** et annoncé une réforme de l'Education. Son ministre de l'Education Nationale veut **liquider l'examen national du baccalauréat**, prétendument trop couteux, pour lui substituer un bac local attribué dans chaque établissement par le contrôle continu. Tout le monde comprend que dans ces conditions le bac, diplôme national reconnu dans les conventions collectives et équivalant à un niveau de salaire, un des piliers des garanties collectives, n'aurait plus de valeur. Ce serait la concurrence entre les lycées. La réforme du bac voulue par le ministre de l'Éducation nationale débouche dans les faits sur la mise en oeuvre de la sélection à l'entrée à l'université – une sélection dont la mise en oeuvre d'Admission Post Bac donne une idée cette année : 20% de bacheliers sans affectation !

... auquel s'ajoute de graves menaces contre les fonctionnaires et leurs statuts.

Le Premier ministre Philippe a déclaré : « D'abord, il faudra stopper l'inflation de la masse salariale du secteur public ; ensuite, si nous voulons financer nos priorités et ne pas continuer à paupériser l'État, nous devons choisir et remettre en cause certaines missions,... ». Et de confirmer la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, le gel des rémunérations, le rétablissement du jour de carence maladie.

Le Secrétariat de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE du Val-de-Marne, réuni ce jour, appelle tous ses syndicats et militants à alerter les salariés sur les dangers qui guettent nos droits collectifs et sur les perspectives d'une mobilisation indispensable pour bloquer les contre réformes du gouvernement, ce qui nécessite des revendications claires.

Pour l'UD FO du Val de Marne, le renoncement du programme de travail du gouvernement s'impose, comme le retrait du projet de loi d'habilitation des ordonnances.

Maintien du Code du travail, rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, abrogation de la loi El Khomri !

Le projet de suppression des cotisations salariales et patronales maladie et chômage doit être abandonné.

Maintien de la sécurité sociale fondée sur le salaire différé !

Maintien de l'examen national du baccalauréat, premier grade universitaire. Non à la sélection à l'entrée de l'université !

Défense du statut général et des statuts particuliers des fonctionnaires, arrêt des suppressions de postes, revalorisation des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice, arrêt des restructurations des services, non à la privatisation.

Créteil le 27 juillet 2017-Le Secrétariat de l'Union